

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 13829 du 14 août 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne**

NOR : INTJ1822276S

Le commandant adjoint par suppléance de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant par suppléance du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 22751 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727039S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} septembre 2018 :

Laurent Pascal NIGEND : 144 557 NLS : 8 003 346

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} septembre 2018 :

Beffarol Dominique NIGEND : 153 171 NLS : 8 011 107

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} septembre 2018 :

Ferté Guillaume NIGEND : 173 312 NLS : 8 027 637

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} septembre 2018 :

Rabouan Jessica NIGEND : 323 184 NLS : 8 137 250

Jos Romain NIGEND : 235 748 NLS : 8 080 963

Louchart Olivier NIGEND : 160 350 NLS : 8 017 359

Kafanke Alexandra NIGEND : 165 229 NLS : 8 021 847

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 août 2018.

*Le colonel, commandant adjoint par suppléance
de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant par suppléance le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,*
P. LEDOUX